Interpellation présentée par le député :

M. Stéphane Florey

Date de dépôt : 27 janvier 2011

Interpellation urgente écrite

Camps de ski au cycle d'orientation. Nos enfants sont-ils vraiment en sécurité ?

Mesdames et Messieurs les députés,

Du 17 au 21 janvier 2011 ce sont déroulés les traditionnels camps de ski du cycle d'orientation des classes de 8ème année. Lors de cette semaine de ski, les élèves du cycle des Voirets sont allés à Torgon en Valais.

Le jeudi 20 au matin, une élève a fait une chute de ski. Elle s'est retourné violement le pouce droit. A l'év idence, elle était blessée de manière importante et nécessitait des soins.

Dès que possible, elle a i nformé un responsable de ce qui c'était passé, soit de la chute, mais surtout des violentes douleurs qu'elle ressentait.

Au vu de la douleur et de l'aspect de son pouce, cette élève a à plusieurs reprises montré son pouce aux responsables. Ces derniers n'ont clairement manifesté aucun intérêt à cette élève et à la douleur inte nse qu'elle était en train d'endurer.

Les responsables n'ont pas jugé utile d'écouter la jeune fille ni même de regarder son pouce alors que manifestement et à l'évidence elle devait voir un médecin.

Pour des raisons non déterminées mais certainement irresponsables, les accompagnants n'ont par ailleurs pas souha ité prévenir les parents de cette jeune fille.

Cette dernière a dû supporter la douleur durant plus de 24h00 sans antidouleurs, voire même pire avec un l'amentable bandage qui lui a été mis de manière peu adéquate.

IUE 1142 2/2

A son arrivée à Genève, soit le v endredi en fin de journée, la fille a montré son p ouce à ses p arents. Le pouce avait forte ment enflé et les douleurs devenaient insupportables.

Sans attendre, les parents ont amené leur fille à l'hôpital aux urgences.

Il ressort que cette élève s'est fracturé la base du pouce, ce qui a nécessité une intervention chirurgicale.

Le laxisme des res ponsables auraient pu c auser des effets secondaires dramatiques.

A toutes fins utiles, il y a lieu enfin de préciser que dans un premier temps, la Direction du cycle n'a pas daigné prendre contact immédiatement avec les parents pour déjà prendre des nouvelles de cette élève ni expliquer pourquoi les responsables n'avaient pas jugé utile d'amener cette élève auprès d'un hôpital au chez un médecin.

Suite à plusieurs appels des parents, la Direction donne des explications peu convaincantes et minimise la situation et la gravité de la blessure, bien évidemment dans le but d'éviter toute responsabilité.

Dès lors ma question est la su ivante : Est-il normal qu'un enfant doive rester deux jours sans voir un médecin ou est-ce de l'irresponsabilité et de l'incompétence de la part du corps enseignant ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.